



OFFRE
QVT
DU GROUPE **vyv**

QUIZ

ZOOM PRÉVENTION Addictions

- 1 En moyenne, on estime à 10 % la mortalité précoce liée aux addictions avant 65 ans.
 Vrai Faux
- 2 Avec un peu de volonté, on peut résister sans problème à tous les produits addictifs.
 Vrai Faux
- 3 L'alcool est la substance la plus addictive.
 Vrai Faux
- 4 Généralement, l'usage abusif d'une substance précède l'entrée dans la dépendance.
 Vrai Faux
- 5 10 à 20 % des accidents de travail seraient liés à l'alcool.
 Vrai Faux
- 6 Dès lors que le salarié est épanoui dans son activité professionnelle, on constate un moindre recours aux produits addictifs.
 Vrai Faux
- 7 Seul le règlement intérieur fixe la réglementation concernant la consommation de substances addictives sur le lieu de travail.
 Vrai Faux
- 8 Le règlement intérieur peut prévoir l'interdiction totale de l'alcool en entreprise.
 Vrai Faux
- 9 La prévention des addictions en entreprise passe par une approche individuelle.
 Vrai Faux
- 10 L'arrêt d'une addiction peut se faire à tout moment de la dépendance.
 Vrai Faux



GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



- 1 En moyenne, on estime à 10 % la mortalité précoce liée aux addictions avant 65 ans.**
FAUX. La mortalité est de 30 % ! En cause, les troubles du comportement occasionnés par certains toxiques (accidents routiers ou domestiques, suicides, violences...) mais aussi les pathologies qu'ils entraînent : cancers, cirrhoses, dépressions, troubles respiratoires (asthme, bronchite...) et cardiovasculaires (infarctus...). Chaque année, plus de 116000 décès sont dus à la consommation de substances addictives.
- 2 Avec un peu de volonté, on peut résister sans problème à tous les produits addictifs.**
FAUX. L'expérimentation d'un produit psychoactif comporte toujours un risque addictif. Chaque produit est plus ou moins addictif, chaque personne est plus ou moins sensible et vulnérable (personnalité, patrimoine génétique), l'environnement social et professionnel ayant plus ou moins d'influence sur la consommation ou sur la non-consommation.
- 3 L'alcool est la substance la plus addictive.**
FAUX. Contrairement à une idée reçue, l'alcool n'est pas la substance la plus addictive. La nicotine et les produits illicites (héroïne, cocaïne...) entraînent une dépendance supérieure. En revanche, l'alcool est la plus dangereuse pour la santé en matière de maladies associées.
- 4 Généralement, l'usage abusif d'une substance précède l'entrée dans la dépendance.**
VRAI. Avant d'être dépendant, autrement dit avant de ne plus pouvoir contrôler sa consommation, on passe par un usage abusif, ou nocif, du produit. Cela consiste à le consommer de façon répétée et excessive, alors que les complications de santé sont déjà présentes, ainsi que les conséquences sur la vie professionnelle, sociale ou personnelle.
- 5 10 à 20 % des accidents de travail seraient liés à l'alcool.**
VRAI. 10 à 20 % des accidents de travail seraient liés à l'alcool. Quant aux risques d'accidents de travail qui se produisent sur le trajet aller-retour domicile-entreprise, ils sont multipliés par 8,5 avec l'alcool et 1,8 avec le cannabis.
- 6 Dès lors que le salarié est épanoui dans son activité professionnelle, on constate un moindre recours aux produits addictifs.**
VRAI. Si l'épanouissement au travail et une activité gratifiante ont un effet protecteur, d'autres situations exposent au contraire à un plus grand risque d'addiction, comme les postes de sécurité, les travaux contraignants et difficiles (port de charges lourdes, postures...), le travail précaire (intérimaires notamment), le travail posté et le travail en plein air.
- 7 Seul le règlement intérieur fixe la réglementation concernant la consommation de substances addictives sur le lieu de travail.**
FAUX. Outre le Code du travail, de nombreuses autres réglementations peuvent s'appliquer en matière d'addiction, comme le Code de la route, le Code de la santé publique et même le Code pénal. En d'autres termes, l'addiction au travail dépasse le cadre de la seule réglementation en entreprise.
- 8 Le règlement intérieur peut prévoir l'interdiction totale de l'alcool en entreprise.**
VRAI. Le décret publié le 1^{er} juillet 2014 autorise les entreprises à interdire l'alcool dans l'entreprise si sa consommation est « susceptible de porter atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs ». Cependant, l'interdiction totale doit être justifiée par la nature de la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché. Elle peut notamment concerner les postes à risque (conducteur d'engin par exemple).
- 9 La prévention des addictions en entreprise passe par une approche individuelle.**
FAUX. Dès lors que la dimension de l'entreprise s'y prête, la prévention doit concerner l'ensemble des salariés de l'entreprise et non pas simplement les salariés addicts. Autrement dit, les actions de prévention doivent concerner l'ensemble des salariés et non simplement les individus dépendants. Le rôle de chaque salarié doit être fixé avec un accent mis sur l'importance de l'alerte et le repérage des signaux d'alerte afin d'intervenir précocement.
- 10 L'arrêt d'une addiction peut se faire à tout moment de la dépendance.**
FAUX. Pour arrêter une conduite addictive, il est nécessaire que l'individu soit motivé pour le faire et que les inconvénients de la prise de la substance soient supérieurs aux avantages. En outre, il est très difficile d'arrêter seul, d'où l'intérêt de se tourner vers son médecin traitant, mais aussi vers les réseaux d'aide, et notamment vers les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).